

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 27 Juin (27/06/2015)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), **Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIT EXCUSEE :**

Mme Marie-Claude DULAC **Conseillère Municipale.**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Michel PIRAME, M. Mathieu RICHARD, Mme Marie CASTRO, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux.**

Monsieur Aïzen ABOUA est nommé secrétaire de séance.

**02 – 27 Juin 2015**

**ELECTION DU HUITIEME ADJOINT**

Rapporteur : M. Le MAIRE



**Vu** les articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vu** l'arrêté du Maire n° AM-adm n°2015-60 en date du 21 avril 2015 rapportant les délégations de signature du huitième adjoint.

**Vu** la délibération n° 1 du conseil municipal du 04 juin 2015 portant non maintien dans ses fonctions du 8<sup>ème</sup> adjoint suite au retrait de ses délégations,

Monsieur Pierre FONTANIE se porte candidat.

Il a été procédé à l'élection d'un nouveau 8ème adjoint.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

25

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral

1

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

21

Majorité absolue

12

A obtenu :

M. Pierre FONTANIE

21 voix

M. Pierre FONTANIE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Pour copie conforme  
Moissac le 29 juin 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :